



ZAC DU TECHNOPARC – Commune de Hésingue

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

De l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC du Technoparc

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil de Communauté de Saint Louis Agglomération a prescrit l'ouverture d'une consultation publique sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Hésingue. Cette consultation se déroulera du lundi 16 juillet au vendredi 7 septembre 2018.

Le dossier de création de la ZAC du Technoparc, dans lequel figure notamment une évaluation environnementale ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale le 07 juin 2018, pourra être consulté par le public, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : *soit du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.*

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse urbanisme@agglo-saint-louis.fr ou consignées sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public au siège de l'Agglomération, pendant toute la durée de la consultation.

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

A l'issue de la présente consultation publique, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » est susceptible de créer ou de refuser la création de la ZAC du Technoparc.

Au plus tard à la date de publication de la décision créant ou refusant de créer la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr .